



BULLETIN DU CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA

2024 Palmarès des 10 fraudes les plus courantes 2025-01-31

LA FRAUDE : IDENTIFIEZ-LA, SIGNALEZ-LA, ENRAYEZ-LA

En 2024, le Centre antifraude du Canada (CAFC) a reçu 108,878 rapports de fraude signalant plus de 638 millions de dollars en pertes.

Voici le palmarès des 10 fraudes les plus courantes signalées au Centre antifraude du Canada en 2024 :

Type de fraude	Nb de signalements	Victimes	Pertes (en \$)
Fraude à l'identité ¹	9,487	9,487	N/A
Service	5,049	3,831	\$19,8M
Investissements	4,076	3,866	\$310,6M
Extorsion	3,927	935	\$21M
Renseignements personnels ¹	3,902	3,021	N/A
Hameçonnage ¹	3,390	989	N/A
Marchandise	3,225	2,734	\$9,1M
Enquêteur bancaire	2,770	1,456	\$16,4M
Emploi	2,649	2,179	\$47,1M
Marchandise contrefait	1,245	1,222	\$0,4M

Dix fraudes les plus courantes, selon le préjudice financier en 2024 :

Type de fraude	Nb de signalements	Victimes	Pertes (en \$)
Investissements	4,076	3,866	\$310,6M
Harponnage	937	608	\$67,3M
Stratagème de rencontre	1,172	1,030	\$58,4M
Emploi	2,649	2,179	\$47,1M
Extorsion	3,927	935	\$21M
Service	5,049	3,831	\$19,8M
Enquêteur bancaire	2,770	1,456	\$16,4M
Récupération d'argent	545	314	\$9,1M
Marchandise	3,225	2,734	\$9,1M
Fraude liée à la vente	760	314	\$8,3M

¹Les escroqueries sollicitant des informations personnelles n'entraînent pas de pertes financières et la majorité des victimes de fraude d'identité ne sont pas responsables des pertes de fraude.

²Il est estimé que 5% - 10% des victimes de fraude feraient un signalement au CAFC.



Gendarmerie royale
du Canada

Royal Canadian
Mounted Police



Bureau de la concurrence
Canada

Competition Bureau
Canada



Police Provinciale de l'Ontario

Canada

Palmarès des conseils pour vous protéger

- Créez des mots de passe sûrs pour chacun de vos comptes.
- Utilisez l'authentification à plusieurs facteurs pour que ce soit encore plus difficile d'accéder à vos comptes.
- Mettez à jour les paramètres de confidentialité de vos comptes des réseaux sociaux.
- Informez-vous sur les conditions d'utilisation de vos modes de paiement et comment ceux-ci fonctionnent avant de les utiliser. Recherchez une politique de protection contre la fraude.
- N'acceptez jamais et sous aucun prétexte de recevoir ou d'envoyer de l'argent à une tierce partie. Vous pourriez, sans le savoir, participer à des activités de blanchiment d'argent, ce qui constitue une infraction criminelle.
- Évitez de répondre de façon automatique. Prenez cinq minutes pour poser des questions additionnelles et fiez-vous à votre instinct. Si quelque chose paraît louche, parlez-en à quelqu'un.
 - Remarque : Encouragez les autres à prendre 5 minutes pour y penser en utilisant le mot clic #Prendre5 sur les réseaux sociaux et en mettant l'identifiant @canantifraud sur Twitter et Facebook.
- Tenez-vous au courant des fraudes et protégez les autres en partageant vos connaissances avec eux.
- Ne faites pas confiance à votre afficheur, car les fraudeurs peuvent facilement manipuler l'information qui apparaît.
- Ne fournissez pas de renseignements personnels ou financiers.
- N'ouvrez pas de pièce jointe et ne cliquez pas sur un lien dans un courriel ou un message texte non sollicité.

Si vous croyez avoir été victime d'un acte de cybercriminalité ou de fraude, vous devez le signaler à votre service de police local et au CAFC au moyen de son [système de signalement en ligne](#) ou par téléphone au 1-888-495-8501. Si un incident s'est produit, mais que vous n'êtes pas tombé dans le piège, signalez-le tout de même au Centre antifraude du Canada.